

Image not found or type unknown



Réduction de préavis pour un enfant malade

Par **lyloolr**, le **18/02/2010** à **18:10**

Bonjour à tous,

Nous avons un soucis. Nous sommes en location dans un appartemetn qui à subit des problèmes d'infiltration d'eau. Aujourd'hui, le taux d'humidité est tel que mon enfant est malade et a dû être hospitalisé. Selon les médecins l'humidité serait la cause de ses troubles respiratoires.

Vous comprendrez que nous ne souhaitons pas rester plus longtemps dans cet appartement. Nous avons fait venir un expert qui a qualifié notre appartement de "presque insalubre". Aujourd'hui, nous avons trouvé un nouvel appartement et nous emménageons le mois prochain.

Dans ce cas, est il possible de bénéficier d'une réduction de notre préavis à un mois ?